

Madame Jacqueline Maurer-Mayor
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de l'économie
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2004
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0419.doc NOL/fkr

Consultation relative à la modification de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI)

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous avons bien reçu votre courrier du 6 janvier 2004 à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le but de la loi est une ouverture notable au marché intérieur. Toutefois, il semblerait que la LMI n'ait pas répondu aux attentes de tout un chacun. Ainsi, les modifications proposées sont plus que nécessaires.

Nous soutenons, en tant qu'organisation économique, toute démarche pouvant accroître les performances de l'économie telles que les mesures prévues par la modification de la LMI facilitant encore plus l'accès au marché, la mobilité professionnelle et les échanges en Suisse et plus précisément :

- pour les personnes dites actives, un renforcement de la liberté professionnelle et également de la liberté individuelle qui intervient de par la modification de la LMI :
- une stimulation de la concurrence. Comme le rappelle le rapport explicatif en page 17 et en se basant sur une étude effectuée par l'Institut des hautes études de Vienne, il apparaît que la libéralisation de l'accès au marché se traduirait par une plus grande dynamique et performance de l'économie.

De plus, la jurisprudence du TF a précisé, à plusieurs reprises, certaines dispositions de la LMI et il convient d'intégrer ces créations jurisprudentielles dans la loi, tout comme il convient de mettre en conformité la LMI avec les accords bilatéraux I sur la libre circulation des personnes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Norma Luzio
Sous-directrice